

587-Traité d'Andelot



Dessiné et gravé en taille-douce
par Eve Luquet

Format vertical 26 x 40

50 timbres à la feuille.

Vente anticipée le 28 novembre 1987
à Andelot (Haute-Marne)

Vente générale le 30 novembre 1987

Au VI^e siècle les descendants de Clovis suivaient toujours l'antique coutume germanique voulant qu'à la mort d'un roi son royaume soit partagé entre ses fils. On devine les conséquences de cette pratique : l'envie d'agrandir leur domaine, la jalouse, l'ambition, le désir de puissance, l'avidité, le sentiment d'avoir été lésé au moment du partage, poussaient les héritiers du chef défunt à recourir à tous les moyens dont le meurtre et la guerre, pour s'approprier les territoires échappant à leur autorité.

Afin de triompher de leurs rivaux les rois mérovingiens n'hésitaient pas à faire appel aux nobles de leur entourage pour prendre les armes contre leurs adversaires. Ces hauts dignitaires ou "leudes" comme on les appelait, étaient ainsi devenus au fil des ans extrêmement puissants et fort exigeants. Pour prix de leurs services, ils réclamaient de l'argent, des titres et la cession de vastes territoires.

En 567, à la mort du roi Charibert, le royaume du défunt fut partagé entre ses

trois frères, Gontran, Sigebert et Chilpéric. Après les assassinats de Sigebert (575) et de Chilpéric (584), les rois Gontran et Chilpéric II apprenant qu'un complot était tramé contre eux, sans doute par les "leudes", décidèrent de se rencontrer, en présence de la reine Brunehaut, veuve de Sigebert.

L'entrevue se déroula le 28 novembre 587 à Andelot, petit bourg de la Haute-Marne. Un traité inspiré et rédigé en partie par l'évêque Grégoire de Tours, théologien et historien, y fut signé. C'est à la fois un pacte de famille et un acte d'alliance.

En tant que pacte de famille, le traité d'Andelot décide que le premier roi qui trépasserait laisserait la totalité de son héritage au survivant. De plus les signataires fixaient avec précision les limites communes de leurs États. Enfin ils se juraient une amitié éternelle.

En tant qu'alliance militaire le traité d'Andelot demandait aux rois de châtier sévèrement les "leudes" en révolte et de pro-

céder à l'échange de ceux qui avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés chez l'ennemi. Il était précisé que les "leudes" restés loyaux conservaient toutes les donations qu'ils avaient reçues de leur maître.

Les "leudes" infidèles à leur roi furent durement punis; les "leudes" fidèles furent grassement récompensés.

Ce traité est un document particulièrement intéressant et important : c'est d'ailleurs le plus vieil acte diplomatique dont la teneur soit entièrement conservée.